

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2167

présenté par
M. Saulignac, rapporteur

ARTICLE 9

À l'alinéa 22, substituer au mot :

« fixées »

le mot :

« prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.